

Séance du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2024

Délibération n° 2024-53 – Plan d'actions 2025 du contrôle interne comptable et budgétaire

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment les articles 215 à 219,
Vu les statuts de l'INSA Hauts-de-France,

Considérant que 25 membres sur les 31 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Article unique :

Le conseil d'administration adopte le plan d'actions 2025 du contrôle interne comptable et budgétaire, annexé à la présente délibération.

Le Directeur

Armél de la Bourdonnaye

Nombre de votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Proposition du plan d'action 2025

Risques prioritaires pour 2025	Processus	Contexte	Impact	Plan 2025
Inventaire physique et comptable	Autres immobilisations corporelles	Tout équipement doit faire l'objet d'un inventaire annuel pour établir un rapprochement comptable	Image non fidèle et sincère de l'inventaire	Responsabiliser tous les acteurs de cette thématique Respect du planning défini en amont Réflexion sur la mise en place d'outils performants Designation de référents par composante et service Accompagnement des acteurs par un chargé de mission spécialisé Inscrire cette thématique dans le cadre du projet "grand établissement"
Contrôle paie - Gestion Prévisionnelle des emplois - Suivi Prévisionnel de la Masse salariale	Rémunérations	Les crédits notifiés par le Ministère tendent vers une réduction	Campagne d'emplois à la baisse - Augmentation du ratio Dizambourg - Perte de visibilité et de maîtrise sur les aspects budgétaires	Diffusion du plan C1CF 2025 à l'ensemble des acteurs Suivi des fiches de contrôle a priori et a posteriori par le coordonnateur de la paie Former les acteurs selon les anomalies récurrentes Sensibiliser les émetteurs de mouvements financiers sur la conformité des pièces justificatives Concentrer du mieux possible les accès aux bulletins de paie Mettre en place un contrôle spécifique sur les imputations financières en lien avec les crédits notifiés par l'Etat Réduire le nombre de certificats de ré-imputations Analyser les écarts mensuels entre la prévision budgétaire et la consommation des crédits Accompagner les services centraux et généraux sur le suivi budgétaire Développer la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Analyser l'enquête Fonction Support - Soutien
Encaissement des droits d'inscription	Ressources propres	L'effet miroir entre la gestion PEGASE et SIFAC doit être établi	Image non sincère des droits perçus	Analyse fine des écarts entre la gestion PEGASE (PFVE) et SIFAC (agence comptable) Indicateur entre les droits constatés (compte financier) et les droits prévisionnels (budgets initiaux) Indicateur sur le type et le nombre d'exonérations (suivi par le PFVE) Rappel réglementaire des droits à appliquer selon les régimes Réunion Inter-services avant le lancement de la campagne d'inscription (communication des modalités) Réflexion sur la simplification liée aux pièces justificatives à fournir Formation approfondie à l'utilisation des exports PEGASE Rapporter auprès du développeur PEGASE les dysfonctionnements récurrents
Délais de paiement des factures	Commande publique	Les factures doivent être réglées dans un délai de 30 jours sous peine de pénalités liées aux intérêts moratoires	Surcoût financier pour l'établissement	Accompagnement des services sur les difficultés rencontrées à la mise en paiement de factures en attente. Vérification systématique de la date de réception réelle sur les BL. Suivi des workflows chaque semaine dans le secteur dépense permettant à chaque gestionnaire de saisir ses commentaires, actions et suivi réalisés auprès des services. Transmission chaque semaine aux services centraux le vendredi soir des WF les concernant Production d'indicateurs sur le nombre de WF en attente, délais de traitement des ASF et BL + DA Cibler les acteurs concernés par le processus dans le cadre d'un plan de formation spécifique Maintien de la cible des 10% pour 2025 avec un accompagnement trimestriel pour les services hors cible

POINTS DE VIGILANCE

Vigilance retenue pour 2025	Processus	Contexte	Impact	Plan 2025
Paiement des intervenants extérieurs	Rémunérations	Les intervenants extérieurs doivent être payés avec régularité (premier paiement autorisé avec un décalage de 2 mois puis continuité mensuelle)	Non respect de la réglementation, usage de marque négative	Contrôle des cibles - 80% des heures placées sont payables - 100% des heures payables sont payées Mise en place de l'état de paiement sur la GED
Encaissement des subventions	Dotations et subvention	Certaines subventions sont suivies en dehors de l'application OSCAR	Tout suivi en dehors d'une application peut engendrer une omission de titres	Vérification du suivi de la procédure et des accès à l'application Mesurer la réactivité face aux alertes produites par l'application OSCAR Indicateur sur le délai de clôture des conventions Recensement de toutes les conventions gérées Focus sur l'archivage
Suivi des marchés publics	Commande publique	La procédure liée aux marchés publics est très cadrée et tout contournement peut engendrer des incidences fortes sur les aspects juridiques et financiers	Dénonciation d'un marché - Non respect de la réglementation	Vérification du suivi de la procédure par tous les acteurs concernés Lister tous les marchés engagés Vérification des crédits et de la soutenabilité budgétaire Synthèse administrative et financière sur les marchés notifiés